

# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NF1

## ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

Les 24 équipes sont réparties en 2 poules de 12. L'équipe du CFBB et l'équipe Espoir LFB ne sont pas intégrées dans la même poule.

### PHASE 1

Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

### PHASE 2

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> (pouvant comprendre l'équipe 2 du CFBB et/ou l'équipe Espoir LFB) de chaque poule sont regroupées en une poule unique et disputent la phase 2. Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1.

La phase 2 se dispute en rencontres aller et retour (4 rencontres).  
Les équipes classées de 3 à 12 de la phase 1 ne disputent pas de phase 2.

### FINALE DES EQUIPES ESPOIRS LFB

L'équipe Espoir LFB évoluant en NF2 et vainqueur de la rencontre 7 dispute la finale des équipes Espoirs LFB contre l'équipe Espoir LFB engagée en NF1.  
La finale des équipes Espoirs LFB se dispute le lendemain de la rencontre 7.

La Phase 3 et la Finale se déroulent sur un week-end. L'organisation de ces rencontres est confiée à un club de Ligue Féminine.

Le vainqueur de la finale des équipes Espoirs LFB est champion de France des équipes Espoirs LFB et évoluera en NF1 la saison suivante. Le vaincu évoluera en NF2 la saison suivante.

Dans l'hypothèse où l'une ou ces 2 équipes verraient leur équipe première reléguée de LFB au terme de la saison, la division dans laquelle ces équipes Espoirs LFB serait engagée sera déterminé par le Bureau Fédéral.

### TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de Champion de France est attribué à l'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue de la phase 2.

### ACCESSION EN LF2

Les deux équipes accédant à la LF2 pour la saison suivante sont les équipes classées 1 et 2<sup>ème</sup> de la phase 2.

Le CFBB et l'équipe Espoir LFB ne peuvent accéder à la LF2.

Dans les cas particuliers suivants, les équipes ci-dessous accéderont à la LF2 :

- L'équipe classée 3<sup>ème</sup> de la phase 2 : si le CFBB ou l'équipe Espoir LFB est classée à l'une des 2 premières places de la phase 2 ;
- Les équipes 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de la phase 2 : si le CFBB et l'équipe Espoir LFB sont classées aux 2 premières places de la phase 2.

L'accession des équipes est effective sous réserve qu'elles satisfassent aux conditions de championnat LF2 et à la condition que la FFBB émette un avis favorable au regard de la situation financière.

RELÉGATION EN NF2

Les équipes classées 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> de chaque poule à l'issue de la phase 1 sont reléguées en NF2 pour la saison suivante.

Si l'équipe du CFBB ou l'équipe Espoir LFB se trouvent en situation de relégation en NF2 pour la saison suivante, l'équipe classée 10<sup>ème</sup> de leur poule à l'issue de la phase 1 sera reléguée, en lieu et place de cette (ces) équipe(s), en NF2 pour la saison suivante.

<p><u>ARTICLE 2 - ÉQUIPES</u></p>	<p>a) Les équipes descendantes des divisions supérieures ;                  b) Les équipes maintenues en division NF1 de la saison précédente, selon le Règlement ;                  c) Les équipes issues de la division NF2 de la saison précédente, selon le Règlement sportif particulier NF2 ;                  d) L'équipe 2 du CFBB ;                  e) L'équipe Espoir LFB déterminée selon les Règlements.</p> <p>Au total : <b>24</b> équipes</p>										
<p><u>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION</u></p>	<p>Nombre de joueuses autorisées</p>	<p>Domicile</p>	<p>8 minimum / 10 maximum</p>								
<p>Types de licences autorisées (nb maximum)</p>		<p>Extérieur</p>	<p>8 minimum / 10 maximum</p>								
<p>Licence C1 ou T</p>		<p>Licence C1 ou T</p>	<p>4</p>								
<p>Licence AS HN</p>		<p>Licence AS HN</p>	<p>1</p>								
<p>Licence C</p>		<p>Licence C</p>	<p>Sans limite</p>								
<p>Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)</p>		<p>Blanc</p>	<p>Sans limite</p>								
		<p>Vert</p>	<p>Sans limite</p>								
		<p>Jaune</p>	<p>2</p>	<p>OU</p>	<p>0</p>	<p>OU</p>	<p>1</p>	<p>OU</p>	<p>1</p>	<p>OU</p>	<p>0</p>
		<p>Orange</p>	<p>0</p>	<p>OU</p>	<p>2</p>	<p>OU</p>	<p>1</p>	<p>OU</p>	<p>0</p>	<p>OU</p>	<p>1</p>
		<p>Rouge</p>	<p>0</p>	<p>OU</p>	<p>0</p>	<p>OU</p>	<p>0</p>	<p>OU</p>	<p>1</p>	<p>OU</p>	<p>1</p>

ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES

Samedi à 20h00

*Conditions spécifiques pour les équipes Espoirs LFB :*  
 Lors de la journée d'harmonisation du calendrier de la LFB, les horaires des équipes Espoirs sont également programmés pour toute la saison régulière. Ceux-ci peuvent être fixés soit en lever de rideau, soit en décalé de la rencontre de LFB le samedi ou le dimanche.  
 Les horaires ainsi déterminés seront notifiés par la Commission Fédérale Sportive aux équipes concernées.  
 Toute modification horaire non prévue lors de la journée d'harmonisation des calendriers LFB devra faire l'objet d'un accord des 2 équipes validé par la Commission Fédérale Sportive.

ARTICLE 5 - SALLE

Classement : H2

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS SPORTIVES

1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur ;  
 +  
 2 équipes de jeunes féminines de catégories différentes (U20 ou U17 ou U15 ou U13) ;  
**OU**  
 1 équipe de jeunes féminines (U20 ou U17 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.